

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

DESAFFECTATION et de DECLASSEMENT

du PARC de STATIONNEMENT COMMUNAL

situé Rue Pasteur

sur la parcelle cadastrée section D n°1239

d'une superficie de 1544 m²

ENQUETE PUBLIQUE

du 4 au 18 novembre 2019

ANNEXES AU RAPPORT

du COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Jean BAUDON

18 décembre 2019

ANNEXES

Annexe 1 : déclaration sur l'honneur

Annexe 2 : arrêté municipal n°249/19 du 3 octobre 2019 prescrivant l'enquête publique

Annexe 3 : avis au public

Annexe 4 : certificat de publicité et d'affichage

Annexe 5 : copie du registre d'enquête publique

ANNEXE 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique :

concernant la désaffectation et le déclassement du parc de stationnement communal situé rue Pasteur à ROISSY-EN-BRIE, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544m².

Je soussigné Jean BAUDON, désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumise à enquête.

A Avon, le 7 octobre 2019

Jean BAUDON



ANNEXE 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
ROISSY-EN-BRIE

ARRETE DU MAIRE N°249/19

Objet : Enquête publique portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544 m² en vue de sa cession à un opérateur privé pour la construction de logements.

Le Maire de la commune de Roissy en Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3 et les articles R141-4 et suivants,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles L 134-1 et suivants, ainsi que les articles R 134-5 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2019 approuvant le principe d'un déclassement après désaffectation des parcelles cadastrées section D n°164, D n°142 et D n°1239 d'une superficie totale de 3206 m², en vue de leur cession à un opérateur privé.

A R R E T E

Article 1 :

Une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement du domaine public du parc de stationnement situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544 m² en vue de sa cession à un opérateur privé pour la construction de logements aura lieu sur le territoire de la commune de Roissy en Brie du 04 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus.

Article 2 :

M Jean BAUDON, géomètre expert, retraité, Ingénieur conseil en infrastructures, domicilié en Mairie, aux services techniques, 34-36 rue de Wattripont Roissy en Brie 77680, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés aux services techniques de la Mairie de Roissy en Brie pendant toute la durée de l'enquête du 04 novembre 2019 au 18

novembre 2019 inclus, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Les pièces du dossier seront également déposées sur le site internet de la commune (www.roissyenbrie77.fr, rubrique *vivre à roissy, urbanisme, enquête publique rue Pasteur*) pendant la durée de l'enquête publique.

Les observations du public pourront également être :

- Adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié en cette qualité aux Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, 34-36, rue de Wattripont, qui les annexera au registre.
- Envoyées à l'adresse courriel suivante : enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr. Dès réception, les observations communiquées par voie électronique seront versées au registre.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie. Un avis sera affiché 15 jours avant le début de l'enquête en Mairie et aux Services Techniques, sur le site internet (www.roissyenbrie77.fr, rubrique *vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue pasteur*), dans les panneaux administratifs de la commune et sur le terrain. Cet avis sera publié dans deux journaux diffusés dans le département et ce, au moins huit jours avant la date d'ouverture de l'enquête, puis ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci.

Article 5 :

Indépendamment des dispositions de l'article 3, le commissaire enquêteur recevra aux services techniques de Roissy en Brie, 34-36 rue de Wattripont le :

- Mercredi 06 novembre 2019 de 14h00 à 17h00.
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Article 6 :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur rédigera un rapport dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Article 7 :

Suite aux conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera. Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à l'opération projetée, le conseil municipal pourra être appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal sera joint au dossier.

Article 8 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture, aux Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie et sur le site internet (www.roissyenbrie77.fr, rubrique *vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue Pasteur*) pendant un an à dater de leur réception.

Article 9 :

Notification du présent arrêté sera adressée à M. le commissaire enquêteur.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.
Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie.
Madame la Directrice Générale des Services de Roissy-en-Brie.

Article 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Roissy en Brie
Le 3 Octobre 2019



François BOUCHART

Maire de Roissy en Brie
1^{er} Vice président de la communauté
d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

ANNEXE 3

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de ROISSY EN BRIE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DESAFFECTION ET LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARC DE STATIONNEMENT COMMUNAL SITUÉ RUE PASTEUR, SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N°1239 D'UNE SUPERFICIE DE 1544 M² EN VUE DE SA CESSION A UN OPERATEUR PRIVE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.

En application de l'arrêté municipal n°249 /19 en date du 3 Octobre 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur la désaffection et le déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239, d'une superficie de 1544 m² en vue de sa cession à un opérateur privé pour la construction de logements. Monsieur Jean BAUDON, géomètre expert, retraité, Ingénieur conseil en infrastructures, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siégera en Mairie de ROISSY-EN-BRIE, aux Services Techniques, 36, rue de Wattripont, où toutes observations doivent lui être adressées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés aux Services Techniques, pendant 15 jours consécutifs et mis à la disposition du public du lundi 04 novembre au lundi 18 novembre 2019 inclus, sauf les dimanches et jours fériés, chaque semaine du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier seront également déposées sur le site internet de la commune (www.roissyenbrie77.fr, rubrique vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue Pasteur) pendant la durée de l'enquête publique.

Les observations du public pourront également être :

- Adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié en cette qualité aux Services techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, 34,-36, rue de wattripont, qui les annexera au registre.
- Envoyées à l'adresse courriel suivante : enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr. Dès réception, les observations communiquées par voie électronique seront versées au registre.

Le commissaire enquêteur recevra également le public aux Services Techniques aux dates et horaires suivants : le mercredi 06 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 et le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12 h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui le transmettra au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiqués au Préfet de Seine et Marne.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture, aux Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie et sur le site internet (www.roissyenbrie77.fr, rubrique vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue Pasteur) pendant un an à dater de leur réception.

ANNEXE 4

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DEPARTEMENT : SEINE ET MARNE

COMMUNE de : ROISSY- EN-BRIE.

Je soussigné : Jonathan ZERDOUN,

Maire-Adjoint Chargé du Développement Urbain de la commune de ROISSY EN BRIE,

Certifie que :

L'avis relatif à l'enquête publique portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544 m² en vue de sa cession à un opérateur privé pour la construction de logements, a été mis en ligne sur le site internet de la collectivité, affiché en Mairie et sur la porte des Services Techniques, dans les locaux de la Mairie et des Services Techniques, ainsi que sur les panneaux administratifs de la commune, du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus.

Deux insertions presse ont été également réalisées 15 jours au moins avant l'enquête publique dans :

- La République n° en date du lundi 21 octobre 2019.
- Le Parisien n° en date du lundi 21 octobre 2019.

Ces insertions presse ont été rappelées dans les 8 premiers jours de l'enquête publique dans :

- La République n° en date du lundi 4 novembre 2019.
- Le Parisien n°23261 en date du mercredi 6 novembre 2019.

Fait à ROISSY EN BRIE, le 19 novembre 2019.

Pour le Maire

Le premier maire adjoint délégué
en charge du Développement urbain, des Travaux,
du Cadre de vie et Environnement,



Jonathan ZERDOUN.



Points où a eu lieu l'affichage de l'avis d'enquête publique sur la désaffectation et le déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544 m².

Nombre d'affiches	Adresses
1	Rue Charles Vaillant (face à la salle de tennis de table).
1	Rue Auguste Renoir (entrée GS PM Curie).
1	Boulevard des Jondelles (entrée GS Lamartine).
1	Rue Eugène Delacroix (entrée GS Pommier Picard).
1	Rue Eugène Delacroix (entrée gymnase Chanu).
1	Avenue Yitzhak Rabin (entrée stade de foot).
1	Esplanade Guy Mocquet (entrée du lycée Charles Le chauve).
1	Rue Jules Ferry (entrée GS Jules Verne).
1	Avenue J.B de Monet Chevalier de Lamark (entrée jeux enfants)
1	Avenue J.B de Monet Chevalier de Lamark (entrée city stade)
1	Avenue J.B de Boismortier (entrée Parc Hihan).
1	Avenue de la Malibran (entrée gymnase Ancel de Garlande).
1	Avenue des 50 Arpents (entrée city stade).
1	Avenue du Grand Etang (entrée GS Michel Grillard).
1	Avenue du Grand Etang (entrée du centre les P'tits Loups).
1	Rue de la Mare (entrée GS Pierrierie).
1	Rue Lewenberg (entrée aire de jeux).
1	Rue du Moulin (entrée gymnase Mandela).
1	Rue de la gare d'Emerainville (entrée parking ferme d'Ayau).
1	Place de la gare (entrée de la gare).
1	Place de l'Europe (entrée de la M.T.L.)
1	Rue Pasteur (entrée de la Mairie).
1	Rue la Pérouse (entrée du GS des Sapins).
1	Rue la Pérouse (entrée du gymnase des Sapins).

Fait le : 19 novembre 2019.

Cachet et signature :

Pour le Maire

**Le premier maire adjoint délégué
en charge du Développement urbain, des Travaux,
du Cadre de vie et Environnement,**

Jonathan ZERDOUN



ANNEXE 5

Commune de ROISSY-EN-BRIE

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU
PARC DE STATIONNEMENT COMMUNAL
SITUE RUE PASTEUR, SUR LA PARCELLE
CADASTREE SECTION D N°1239 D'UNE
SUPERFICIE DE 1544 M2**

.....

**ENQUETE PUBLIQUE
du 4 au 18 novembre 2019**

.....

REGISTRE

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE : désaffectation et déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée section D n°1239 d'une superficie de 1544 m² en vue de sa cession à un opérateur privé pour la construction de logements.

Arrêté d'ouverture d'enquête :

Arrêté du Maire de ROISSY-EN-BRIE n° 249/19 du 3 Octobre 2019.

Registre d'enquête :

Comportant 48 feuillets non mobiles, destinés à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées au commissaire-enquêteur par correspondance en Mairie de Roissy-en-Brie, Services Techniques, 34-36, rue de Wattripont ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr

A ROISSY-EN-BRIE, le 4 Novembre 2019


François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} vice-président de la communauté
d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

Commissaire enquêteur :

Désigné par le Maire de la commune de Roissy-en-Brie.
 M. Jean BAUDON.

Durée de l'enquête :

du 04 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus.

Date et heures d'ouverture :

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège de l'enquête publique, aux Services techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie, 34-36, rue de Wattripont, ainsi que le samedi 16 novembre 2019 matin de 9h00 à 12h00.

Autre lieu de consultation : le site internet de la commune : www.roissyenbrie77.fr, rubrique vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue Pasteur.

Réception du public :

Par le commissaire enquêteur :

- Mercredi 06 novembre 2019 de 14h00 à 17h00.
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture, aux Services Techniques de la Mairie de Roissy-en-Brie et sur le site internet (www.roissyenbrie77.fr, rubrique vivre à roissy, urbanisme, enquête publique parking rue Pasteur) pendant un an à dater de leur réception.

23
1

Lundi 4 Novembre 2019

Aucune visite, aucune observation

Mardi 5 Novembre 2019

Aucune visite, aucune observation

Mercredi 6 Novembre 2019 (1ere permanence)

Visite de M. X..., copropriétaire au 13 rue Pasteur qui travaillait des renseignements sur le projet.

Visite de M. ROY, président de l'association RENARD qui a reçu 3 documents au conseil d'administration :

- un courrier daté du 6 septembre 2019, en réplique du 6 novembre 2019
- un courrier du 18 octobre 2019 adressé à Madame le Maire de Roissy-en-Brie, concernant la réfection des arbres coupés Place des Tilleuls
- une courrier du 16 septembre 2019 adressé à Madame le Maire de Roissy-en-Brie, deuxième courrier relatant la réfection des arbres coupés place des Tilleuls.

Voir pages 3 à 12

Madame LARBOUILLAT a déposé 2 pages avec photos anciennes et commentaires (Voir pages 13 et 14) avec les commentaires de M. et Mme LARBOUILLAT.

Montage VIAN

Le problème du stationnement étant déjà crucial dans le Vieux-Pays il me paraît absurde de supprimer des places de stationnement existantes ;
Tout projet de construction devrait prévoir en plus de places pour la circulation des places réservées !

23





R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agrée de Jeunesse et d'Education Populaire sous n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agrée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

renard

v. réf. :
 n. réf. : REP-place-des-Tilleuls-Roissy-2019-11-06

Roissy-en-Brie le 6 septembre 2019

*Renard en mairie pour la
 2ème enquête publique
 le 6 novembre 2019*

Renard

Monsieur Jean BAUDON
Commissaire-Enquêteur
En Mairie
Rue de Wattripont

77680 ROISSY-EN-BRIE

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'aux vallées des Morin et du Petit Morin. Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics - études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Objet : première réponse à la seconde enquête publique sur le projet de désaffectation du domaine public de la place des Tilleuls.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous avons relevé quelques incohérences entre les documents de l'enquête publique, mais aussi des documents manquants.

Vous êtes certainement intervenu pour faire compléter le dossier, ce qui nous apporte quelques éléments complémentaires.

1. Demande de complément au dossier

Cette seconde enquête publique dépend évidemment de la première enquête sur le même sujet ou un sujet voisin et qui s'est terminée le 25 juin dernier. Vous étiez commissaire-enquêteur pour cette première enquête publique.

Malgré plusieurs demandes à la mairie de Roissy nous n'avons pas encore obtenu copie de votre rapport et de vos conclusions.

Le dossier concernant cette première enquête publique a d'ailleurs disparu complètement du site de la commune, ce qui fait que l'article 8 de l'arrêté de mise à enquête publique n'a pas été respecté.

Nous demandons que le rapport et les conclusions de la précédente enquête publique et tout document annexé soit ajouté au dossier de cette enquête complémentaire.

Nous demandons que l'arrêté de carence ou de non-carence en matière de logements sociaux soit ajouté au dossier de cette enquête complémentaire.

Page - 1/2 -

06 11 2019 *Renard* réponse à la seconde enquête sur le projet de désaffectation de la place des Tilleuls à Roissy-en-Brie *Renard*

RENARD : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 ☎ : 01 60 28 03 04 - ☎ : 09 72 52 59 63 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du GRAINE Ile-de-France, de FNE Ile-de-France et de France Nature Environnement (FNE)

2. Demande de prolongation de l'enquête publique

Nous demandons qu'une fois le dossier complété, l'enquête publique soit prolongée d'au moins une semaine.

3. Conclusion

Restant à votre disposition pour une rencontre ou tout renseignement nous vous prions de croire Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le Président, Philippe ROY

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'aux vallées des Morin
Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics - études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Page - 2/2 -

06 11 2019  réponse à la seconde enquête sur le projet de désaffectation de la place des Tilleuls à Roissy-en-Brie 

RENARD : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 -  : 09 72 52 59 63 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du GRAINE Ile-de-France, de FNE Ile-de-France et de France Nature Environnement (FNE)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

v. réf. :
 n. réf. : C:\Documents and Settings\Philippe ROY\Mes
 documents\RENARD\Roissy-en-Brie\Place
 des
 Tilleuls\DeAutCpePceTill-A.doc

Roissy le 18 octobre 2008

Madame le Maire
 En Mairie
 9 rue Pasteur

77680 ROISSY-EN-BRIE

✉ : 01 64 43 13 00
 ✉ : 01 60 28 27 47

A l'attention de M. Alain VACHERET

Objet : remplacement des arbres coupés place des Tilleuls.

Madame le Maire,

Au début de l'année 2006 les arbres de la place des Tilleuls ont été coupés sans qu'à l'époque une information ait été faite sur ce sujet, ni sans que la raison en soit connue. Des aménagements d'attente ont ensuite été réalisés (notre photo en pièce n° 2).

Nous nous inquiétons du remplacement de ces arbres dont l'ombrage agrémentait la place et dont la silhouette participait depuis longtemps à la qualité des paysages du quartier, comme le montre la carte postale que nous vous joignons en pièce n° 3.

Mais ces arbres étant protégés par une trame E.B.C.¹ dans le P.L.U.² en vigueur (en pièce jointe n° 1), leur coupe nécessitait une autorisation préalable³, qui comporte certainement les plantations de remplacement prévues.

Nous avons donc l'honneur de vous demander de nous faire, par courrier simple, parvenir copie de l'autorisation de coupe qui a été délivrée.



¹ Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme

² Plan Local d'Urbanisme

³ (dont l'affichage n'a pas été constaté à l'époque)

Page - 1/2 -

18 10 2008 ☺ remplacement des arbres coupés en 2006 place des Tilleuls, à Roissy-en-Brie ☺

R.E.N.A.R.D. : ☺ Site : <http://pagesperso-orange.fr/renard-nature-environnement> - Mél : association-renard@wanadoo.fr
 Tél. : 01 60 28 03 04 - Fax. : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre de l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature (A.S.M.S.N.), Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)

Au cas – sans doute improbable – où ces coupes auraient été faites sans l'autorisation nécessaire il sera plus expédition de nous le faire savoir. Nous souhaitons alors vous rencontrer pour définir les replantations à réaliser, nous vous remercions de nous proposer rapidement des rendez-vous pour ce faire.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, **Madame le Maire**, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président, Philippe ROY

Pièces jointes :

1. extrait du R.L.U. en vigueur, place des Tilleuls et alentours ;
2. photo des aménagements provisoires, prise le 29 septembre 2008 ;
3. carte postale des Tilleuls au début des années 1900.

Page - 2/2 -

18 10 2008 ~~vers~~ remplacement des arbres coupés en 2006 place des Tilleuls, à Roissy-en-Brie ~~vers~~

R.E.N.A.R.D. :  Site : <http://pagesperso-orange.fr/renard-nature-environnement> - Mél : association-renard@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 28 03 04 - Fax. : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
Membre de l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature (A.S.M.S.N.), Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)
 Habilée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives
 (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Roissy-en-Brie, le 16 septembre 2014
 Roissy-en-Brie, le 16 septembre 2014

Madame le Maire
 En Mairie
 9 rue Pasteur

77680 ROISSY-EN-BRIE

☎ : 01 64 43 13 00
 ☎ : 01 60 28 27 47

Objet : remplacement des arbres coupés place des Tilleuls.

Madame le Maire,

Au début de l'année 2006 les arbres de la place des Tilleuls ont été coupés sans qu'à l'époque une information ait été faite sur ce sujet, ni sans que la raison en soit connue. Des constructions ont ensuite été réalisées (nos photos en pièce n° 2, et n°3).

Nous nous inquiétons du remplacement de ces arbres dont l'ombrage agrémentait la place et dont la silhouette participait depuis longtemps à la qualité des paysages du quartier, comme le montre la carte postale que nous vous joignons en pièce n° 4.

Mais ces arbres étant protégés par une trame E.B.C.¹ dans le P.L.U.² en vigueur (en pièce jointe n° 1), leur coupe nécessitait une autorisation préalable³, qui comporte certainement les plantations de remplacement prévues.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir, par courrier simple, les copies de toutes les autorisations de coupe qui ont été délivrées, ainsi que celles des constructions qui ont été réalisées à la place des arbres (un abri et un cabanon).

1

Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme

2

Plan Local d'Urbanisme

3

(dont l'affichage n'a pas été constaté à l'époque)

Page - 1/6 -

16/09/2014 ↗ Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls ↘

R.E.N.A.R.D. : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-re
 ☎ : 01 60 28 03 04 - ☎ : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard
 Membre du G.R.A.I.N.E. Ile-de-France, Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District

Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie

Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88

Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)

Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Au cas – sans doute improbable – où ces coupes et ces constructions auraient été faites sans les autorisations nécessaires, il sera plus expédient de nous le faire savoir. Nous souhaiterions alors vous rencontrer pour définir les replantations à réaliser. Nous vous remercions de nous proposer rapidement des rendez-vous pour ce faire.

Restant à votre disposition pour une rencontre ou tout renseignement nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le président Philippe ROY

Pièces jointes :

1. extrait du P.L.U. en vigueur, place des Tilleuls et alentours ;
2. photo de l'abri, prise le 18 mai 2014 ;
3. photo du cabanon, prise le 18 mai 2014 ;
4. carte postale des Tilleuls au début des années 1900.

Page - 2/6 -

2014 Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls

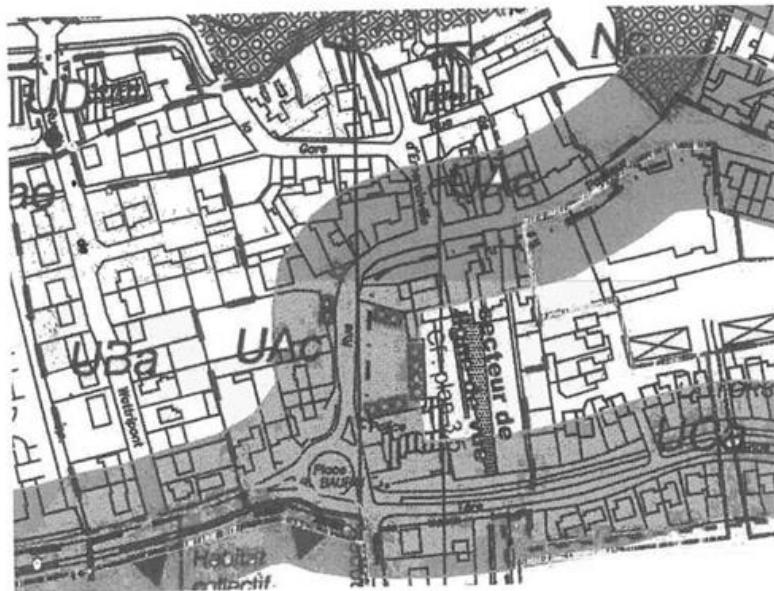
Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
Ile-de-France, Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Épide de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives
 (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Pièce jointe n°1



Pièce jointe n°2

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Page - 3/6 -

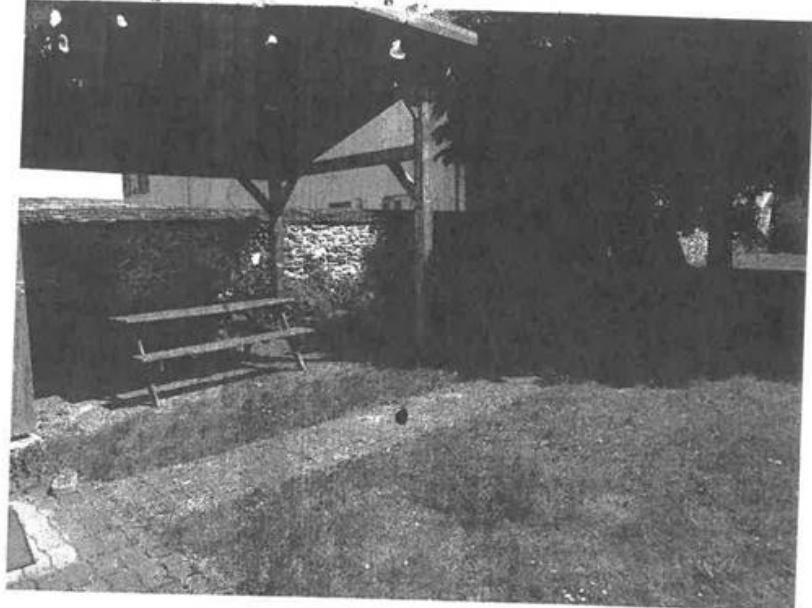
16/09/2014 Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls

R.E.N.A.R.D. : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 - : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du G.R.A.I.N.E. Ile-de-France, Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)



Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Pièce jointe n°3

Page - 4/6 -

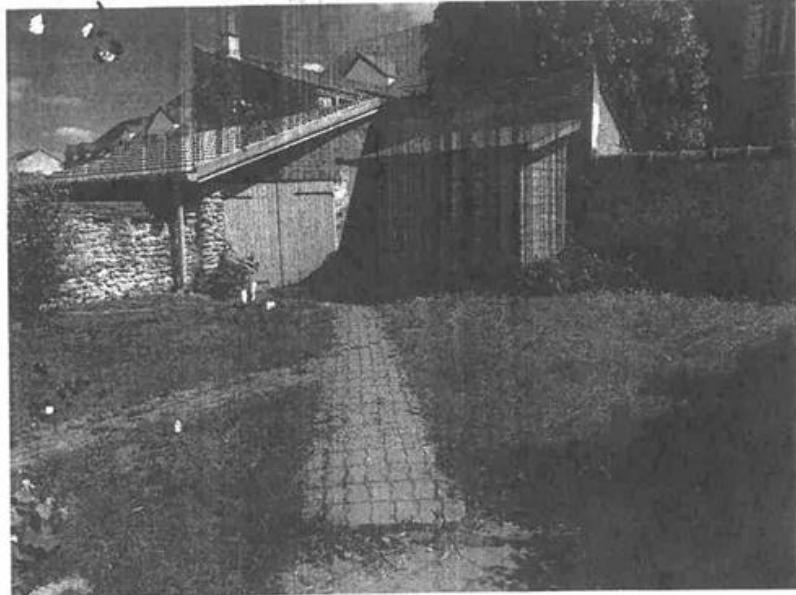
16/09/2014 Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls

R.E.N.A.R.D. : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 - : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du G.R.A.I.N.E. Ile-de-France, Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives
 (article L.141-3 du Code de l'Environnement)



Pièce jointe n°4

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Page - 5/6 -

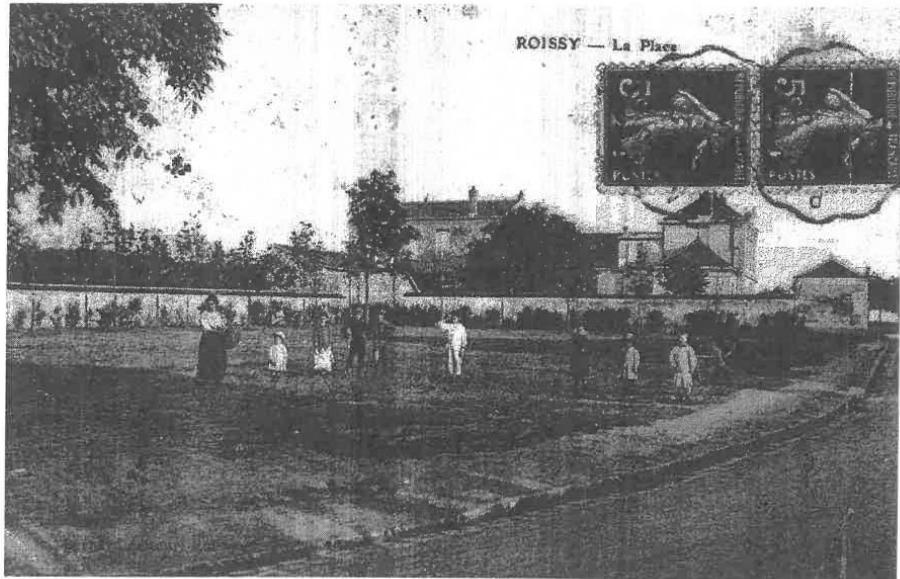
16/09/2014 Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls

R.E.N.A.R.D. : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 - : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du G.R.A.I.N.E. Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Envir
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'insta
 (article L.141-3 du Code de l'Environnement)



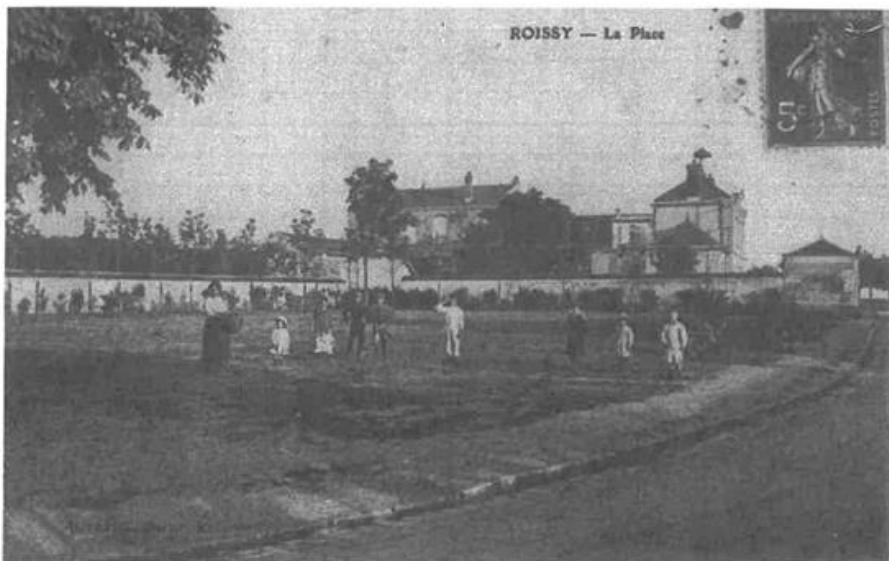
Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'à la vallée du Grand-Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

Page - 6/6 -

16/09/2014 Remplacement des arbres coupés place des Tilleuls

R.E.N.A.R.D. : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 - : 01 79 75 02 41 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy
 Membre du G.R.A.I.N.E. Ile-de-France, Ile-de-France Environnement (I.D.F.E.) et France Nature Environnement (F.N.E.)



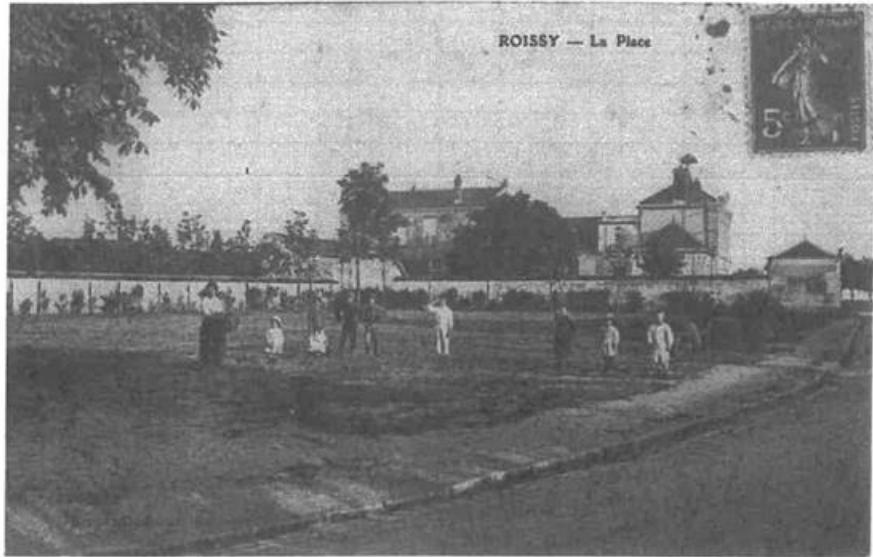
LA PLACE DE LA MAIRIE

Imaginons-nous un instant sur la route venant de Pontault à la hauteur du chemin des Vieilles Vignes qui conduit au moulin. Nous apercevons au loin, toute seule à l'entrée du village, la mairie-école, flanquée de ses deux petits pavillons. Construite en 1856, elle abrite la salle du Conseil municipal, un logement pour l'instituteur ainsi qu'une salle de classe accueillant une centaine d'écoliers à la rentrée de 1930. En obliquant vers la gauche, nous découvrirons la grand'place longeant le mur de la mairie-école. ~~Créée en 1908, elle a remplacé le presbytère supprimé pour y réparer les travaux effectués par un maçon roisséen, Adrien Husson, puisqu'il planté des arbres sur tout le pourtour avant d'en dégager quelques bancs.~~ Les communs de l'ancien presbytère furent conservés pour y aménager le local de la pompe à incendie et le poste de police.

Roissy-en-Brie à travers les siècles de Marie Claire Rimbault, Nicole Herman et Jean-Louis Soulié (Edition 1992)

Pitié pour ce modeste patrimoine
mais combien humain de la commune,
dont il faut garder souvenir. le livre
cité est une bonne référence et devrait
être consulté souvent par les décideurs.
Opposition donc au déclassement.

B, Las bouillet



LA PLACE DE LA MAIRIE

Imaginons-nous un instant sur la route venant de Pontault à la hauteur du chemin des Vieilles Vignes qui conduit au moulin. Nous apercevons au loin, toute seule à l'entrée du village, la mairie-école, flanquée de ses deux petits pavillons. Construite en 1856, elle abrite la salle du Conseil municipal, un logement pour l'instituteur ainsi qu'une salle de classe accueillant une centaine d'écoliers à la rentrée de 1930. En oblique vers la gauche, nous découvrons la grand'place longeant le mur de la mairie-école. ~~Créée en 1908, elle a remplacé le presbytère qui servait de lieu pour les réunions, les travaux furent effectués par un maçon nommé André Husson, puis son plan fut dessiné par l'architecte et dessiné quelques jours. Les communs de l'ancien presbytère furent conservés pour y aménager le local de la pompe à incendie et le poste de police.~~

Roissy-en-Brie à travers les siècles de Marie Claire Rimbault, Nicole Herman et Jean-Louis Soulié (Edition 1992)

Dans l'ouvrage Roissy-en-Brie à travers les siècles cité ci-dessus, il est signalé que cette place fut créée en 1908 et nommée Place de la Mairie ou grand'place.

Ce lieu dit actuellement "Place des Tilleuls" fait donc partie du patrimoine de la commune.

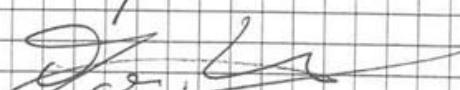
L'affection de ce domaine n'ayant pas cessé, je m'oppose à son déclassement et à toute modification.

Annick Laroche-Billet 06/11/2019

Quel voile une bonne gestion communale !
Ceder nos terrains communaux afin de favoriser
les promoteurs

Lois de la zac de la forge (lot 14) il nous
étaient présenté que le terrain sensé servir de
parking à la place de celui ci (1^e avenue) était
destiné à une maison des associations.

Après la cession de nos terrains devant le MJC
des Vennes agricoles pour "Plein Sud" encore un
projet immobilier. Pour un maire qui avait
axe la campagne sur un "Non" au font le ton
Lois de sa présentation en réunion publique
de ce projet il mentionnait qu'il y aurait
autant de place de parking mais il s'est
bien gardé de signaler que ce serait au
détriment d'un autre terrain communal
Encore merci pour notre planète !!!


MONTAUBAN Charles
12, rue Le Poumier 77680



15

Sujet **Enquête publique parking rue Pasteur**
De Chloé B <bischoff.chloe@gmail.com>
A <enquete publique parking rue pasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-12 21:11

Madame, monsieur,

Je viens vers vous concernant le projet de la désaffectation et le déclassement du domaine public du parc de stationnement communal situé rue Pasteur et vous signaler mon désaccord concernant l'installation d'un immeuble privé.

Habitant le 7 rue de l'église à Roissy-en-Brie, je n'ai comme possibilité de stationnement, le parking de l'église qui est constamment complet et ce parking rue Pasteur qui est idéalement situé pour les habitants car il est au cœur du secteur et très utilisé par les travailleurs environnant.

Où vais-je pouvoir garer ma voiture qui m'est indispensable pour aller travailler ?

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Mme BISCHOFF Chloé

Sujet Parking rue Pasteur
De david lopes <lopesdavid@gmail.com>
À <enquêtepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-12 21:15

Tiens encore un immeuble de plus dans Roissy en Brie, génial en espérant qu'il y ait encore plus de personnes alcoolisées dans cette rue déjà bien garni, ça fera plus de travail pour les policiers... Ah non, c'est vrai, ils ne viennent jamais car ils connaissent déjà les problèmes de cette rue...

Plus de commissariat, plus de parking mais encore des logements... toujours des logements, y aura t'il plus de RER E pour se rendre sur Paris à l'heure de pointe ?

Merci encore de rendre cette ville encore plus agréable mon cœur se remplit de joie chaque jour en habitant dans cette ville.

Merci

13/11/2019 à 08:44

1 sur 1

Mercredi 13 Novembre 2019.

La Toussaint, c'est le jour de recueillement dans les cimetières. A Roissy-en-Brie, tout près du monument aux Morts, je me suis arrêté devant la tombe de Raymond BAVARIN, l'ancien instituteur et secrétaire de Mairie, dans laquelle reposent aussi les cendres de son fils Georges et de sa belle-fille Emilienne. Devant cette tombe j'ai dit : « Monsieur Raymond BAVARIN, savez-vous que votre ancienne école et la place de la Mairie, actuellement un parking, vont être détruites pour y construire une résidence immobilière ? »

C'est idiot de parler à une tombe me direz-vous. Mais j'ai ressenti une sorte de vibration sous mes pieds et j'ai cru entendre une prière :

« Non pas cela. »

Gabriel PETIT, secrétaire de l'Amicale des Anciens Combattants de Roissy-en-BRIE et Pontcarré.



Samedi 16 Novembre 2019 (2ème permanence)

Voir pages suivantes pour les observations émises et les commentaires

25



A8

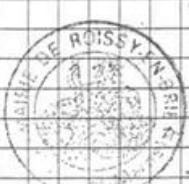
Dimanche 16 Novembre 2019

quel dommage et a ma grande surprise d'apprendre aujourd'hui que la première mairie de Roissy en Brie aussi que l'école vont bientôt disparaître pour avoir à la place une / des résidences privées. Je suis très évidemment contre ce projet !

1. Pour garder notre patrimoine historique bien évidemment
2. Afin de belonner Roissy en Brie, les infrastructures publiques ne peuvent subvenir aux besoins des habitants
3. D'autres choses bien plus importantes sont à effectuer au sein de la ville, d'autre travaux, comme D21, l'avenue du Général Leclerc, et d'autres quartiers de Roissy où il y a fort à faire.

J'espère de tout coeur que ce projet ne sera pas le jour

Julie CHEVREAU
11 allée des Saules
77680 Roissy en B
06 17 78 73 08



23

19

Copie conforme à l'original
le 26 Novembre 201

SamEDI 16 NOVEMBRE 201

à l'attention de Jean-Baudon
Commissaire enquêteur en mairie
de Roissy-en-Brie

Objet : Réponse à l'enquête publique sur le projet
de désaffection du domaine public de la place des Tilleuls
Parcelle D 1239

je suis contre la désaffection de ce domaine public d'une part parce ce qu'il fait partie de notre patrimoine que nous pouvons réhabiliter et valoriser à l'entrée de Ville.

D'autre part car nous perdons le service public de la police Nationale sur notre territoire ainsi qu'une grosse association solidaire et humanitaire.

Le fait de construire des logements à cette entrée d'Ville va créer un accès de circulation supplémentaire qui renvoie déjà une certaine saturation le matins et soirs.

je souhaite que l'on garde notre cadre de vie et stopper la vente de tout notre patrimoine et sans aucune concertation avec la

- --/ --.

population et cela à 4 mois des ==
 élections municipales où les roissois
 choisiront peut-être de sanctionner
 l'équipe sortante du fait de mon respect
 de son engagement de faire des référendum
 pour tous les gros projets.
 Je rappelle qu'en tant qu'élue avec mon
 groupe nous avons voté contre cette délibération
 par rapport à tous les éléments cités.
 Il est donc impossible pour moi de laisser
 faire cette opération qui va aggraver la
 qualité de vie des roissois.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire -
 Enquêteur en l'expression de mes sincères
 salutations

Mme Tuchs Sybille

Copie conforme à l'original
 B.C.G.



VIVRE ROISSY AUTREMENT

ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET PARTICIPATIVE

Vivre Roissy Autrement
 vivreroissyautrement@gmail.com
 Association loi 1901.

A l'attention de M. Jean BAUDON
 Commissaire Enquêteur
 Services Techniques de Roissy en Brie
 Rue Wattripont
 77680 Roissy en Brie

Objet : Réponse à l'enquête publique sur le projet de désaffectation du domaine public de la place des Tilleuls et peut-être aussi, de l'ancienne Mairie

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous tenions à vous faire savoir, au nom de notre association citoyenne, que nous sommes contre le projet de la Municipalité de désaffecter la parcelle D1239 en vue d'un énième projet de construction d'immeuble sur la Ville.

L'une des premières raisons de notre désapprobation réside dans le fait qu'une fois encore, la Municipalité vend le patrimoine communal au profit de promoteurs qui vont y faire des immeubles et des parkings. De plus, il s'agit là de la première école de Roissy mais également l'ancienne mairie de la commune qui logeait depuis des dizaines d'années le Commissariat de Police, service public, ainsi que dans la bâtie attenante, les locaux des Restos du Coeur, association solidaire. Nous ne pouvons laisser la municipalité détruire notre patrimoine et le vendre au rabais sans ne rien dire, ni essayer de faire changer les choses.

La deuxième raison est que les Roisséens n'ont jamais été concertés sur ce dossier et personne ne leur a demandé leurs avis, si ce n'est que par le biais de cette enquête, très peu relayée et non ouverte à la discussion directe avec le Maire. Nous pensons que de tels projets devraient être mis au débat avec l'ensemble de la population.

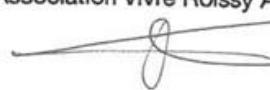
La troisième raison qui nous amène à désapprouver ce projet, est le problème de circulation que cela va engendrer sur l'axe de la Rue Pasteur et de la Première Avenue, déjà très encombrés en heures de pointe.

La dernière raison concerne la dénaturation progressive de notre Ville, qui ne cesse de se bétonner. Nous avons à cœur de préserver les espaces verts de Roissy ainsi que sa faune et sa flore, ce qui ne semble pas être une cause suffisamment valable pour la Municipalité actuelle.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Pour le Président,
 Mme Flora DOMINGUES
 Secrétaire de l'Association Vivre Roissy Autrement

À Roissy, le 16/11/19



Samedi 16 novembre 2019,

Désormais et depuis de loin qui une fois encore notre patrimoine communal va être bradé et vendue à un promoteur pour qu'il y fasse des immeubles, des parkings et un commerce.

Notre ville, si charmante de part son côté atypique, ses espaces verts et sa nature, se trouve aujourd'hui complètement bâtie.

A cela s'ajoute les problématiques d'accès aux services publics, ~~mais~~ ... Tant de nouveaux lots lots qui sont autres et RIEN de prévu dans le sens ou fermes d'infrastructures publiques (où de par ex).

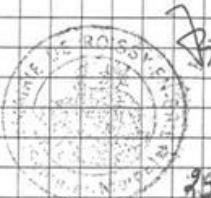
J'ajoute les problèmes de circulation et de stationnement qui cela va engendrer.

Notre belle ville mérite mieux et surtout elle doit rester une ville calme, mixte : le côté urbain tout en gardant ce côté campagne qui fait tout son charme.

En espérant que ce projet n'aboutira pas. il y a mieux à faire et plus intéressant pour l'intérêt général que de construire encore des immeubles.

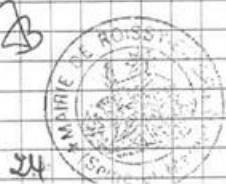
Flora D.

Thau de la République, Rainsy



le 16 novembre 2019 (2^{me} permanence - suite)

- Visite de M^e Roy - Président de l'Association RENARD qui est venu consulter le registre et demander si les dossier a été complété suite à sa demande par courrier du 6 novembre 2019
- Remise de 2 courriers par Madame GLEYRE (Mme et M^e GLEYRE) fait par les suivantes



Roissy-en-Brie, Samedi 16 novembre 2019

Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet de destruction de bâtiments publics anciens, en entrée de ville, pour plusieurs raisons :

- l'importance de ces bâtiments anciens patrimoine de la ville
- la disparition du poste de police nationale, dans lesquels il se trouvait, indispensable à une ville de plus de 25000 habitants.
- la suppression du resto du cœur, de ce fait sans anticiper ni réflexion préalables sur le public concerné ou les élus'.
- Aucune information précise sur les nouveaux bâtiments qui seront construits et qui généreraient un surplus de circulation dans ce secteur de la ville déjà très problématiques.

Françoise Gleyse
18 avenue des Gamelis
Roissy-en-Brie

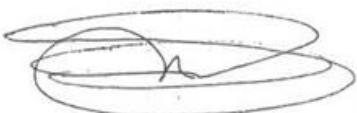


Roissy en Brie le 16/11/2019.

Je m'oppose à la
destruction des bâtiments publics
anciens (ancienne école, actuellement
police nationale et "Resto du Gén")
Ces bâtiments sont importants
pour sauvegarder notre patrimoine

Bernard GLEYSE
18. av des fauvettes
77680 - Roissy en Brie

Bernard GLEYSE



Sujet AVIS SUR QUARTIER ROISSY EN BRIE ENSUETE
PUBLIQUE
De Evelyne CANCIANI <evelyne.canciani@wanadoo.fr>
À <enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-15 19:39

> Message du 15/11/19 18:57
>
>
> VOTE PROJET PARKING PASTEUR SUR ROISSY EN BRIE
>
>
> Monsieur l'enquêteur
>
>
> Je viens vous faire part de mon avis concernant le projet de travaux sur Roissy en Brie (Parking Pasteur).
>
> L'ancien bureau de Police était un plus pour notre ville puisqu'il permettait de faire des démarches sur place.
> Ce quartier abrite aussi un bâtiment des RESTOS DU COEUR Il est primordial qu'il perdure.
>
> Je ne comprends pas que l'on veuille abattre ce pan de notre ville et surtout très ancien Une école était présente au départ je crois.
> ces bâtiments anciens implantés depuis des années devraient être conservés peut-être après rénovation bien sûr
> Je ne suis pas d'accord en tout cas qu'il soient vendus à un entrepreneur privé pour en faire un parking et des logements.
> Ce quartier de Roissy fait partie de notre patrimoine et je souhaite qu'il soit conservé.
>
> Je vous remercie de votre attention et je vous adresse Monsieur l'enquêteur l'assurance de ma considération distinguée.
> **Evelyne Canciani**

Sujet **Enquête publique parking rue Pasteur - Roissy-en-Brie**
De Juliette Gleyse <juliette.gleyse@gmail.com>
À <enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-17 16:59

Par la présente, je m'oppose à la destruction des bâtiments de l'ancienne mairie, devenue poste de police nationale, ainsi qu'au déclassement du parking accolé.

En effet, ces infrastructures font partie du patrimoine de la ville de Roissy-en-Brie.

De plus, elle entraîne la délocalisation, sans aucune concertation au préalable, du centre des Resto du cœur de notre ville.

Une destruction qui a pour unique but de créer toujours plus d'immeubles et qui contribue à continuer dans cette logique de bétonnage de notre ville de Roissy.

Sans compter l'engorgement que cela va entraîner sur des voies de circulation déjà extrêmement embouteillées aux heures de pointe.

Par ailleurs, où seront accueillis les enfants de ces nouvelles habitations alors, qu'à ce jour, aucune création d'école, de centre de loisirs, de crèche n'est annoncée ? Cela va engendrer, à coup sûr, des sureffectifs dans les structures d'accueil existantes et, pour certaines, déjà surchargées.

Juliette Gleyse
3 A, avenue du maréchal Foch
77680 Roissy-en-Brie

Sujet **declassement de parking pasteur**
De perrot <jacques.perrot19@orange.fr>
À <enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-17 18:33

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis très surpris de la vente de ce parking et des locaux servant à la police Nationale et je suis absolument contre ce projet. En effet ce parking situé non loin de l'église permet aux Roisséens de se garer lors des cérémonies d'enterrement ou de mariage car le parking de l'église est très petit pour une ville de plus de 20 000 habitants.

De plus ce parking sert aussi beaucoup pour le grand local situé presque en face du parking et qui sert pour des repas de mariages ou de fêtes. Sans ce parking ce local qui appartient à l'église est inutilisable et cela très préjudiciable car il n'existe qu'une seule salle pour les repas de fêtes à Roissy.

Pour ces raisons je vous demande de donner un avis défavorable à cette vente du domaine public.

Jacques perrot
10 boulevard des princes
Roissy en Brie

Sujet **Déclassement parking rue Pasteur**
De Christian Creseveur <christian.creseveur@bbox.fr>
À <enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr>
Date 2019-11-18 07:02

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Roissy en brie est une ville qui ne possède plus beaucoup de traces patrimoniales. L'aspect ville dortoir est de plus en plus prégnant. Tout les constructions qui pouvaient marquer le caractère de la ville ont quasiment disparues. Il ne restera bientôt plus que la mairie comme témoin de l'histoire de cette ville.

L'enquête publique ne porte que sur le déclassement du domaine public de la parcelle 1239, alors que le conseil municipal avait décidé le principe du déclassement des parcelles 164 et 142, sans lesquelles le projet présenté en pièce n° 11 ne peut pas se réaliser.

Considérant que la parcelle 441 qui accueillerait le parking de remplacement est d'une superficie supérieure à la parcelle 1239, qui est la seule qu'il est prévu de déclasser du domaine public (2.452 m² pour la parcelle 441 contre seulement 1.544 m² pour la parcelle 1239) et que rien ne s'oppose à bâtir cette parcelle 441, il est plus approprié de prévoir le projet de construction sur cette parcelle 441.

Je souhalterai connaître le rapport et les conclusions de la première enquête publique, qui n'ont pas été joints au dossier de la présente enquête.

Sincères salutations.

Monsieur Roger BONHOMME
n°11, 3^e avenue
77680. ROISSY-en-BRIE
tel. 01. 64. 40. 99. 44

le 6 novembre 2019.

A l'attention de M^{me} BAUDOUIN
Commissaire enquêteur

Monsieur,

je viens de prendre connaissance du projet de désaffection et déclassement du Domaine Public de la parcelle cadastrée D.N. 1239 de l'544^{me} en vue de sa cession à un opérateur privé, pour la construction de logements.

Actuellement cette parcelle est occupée par un parc de stationnement d'une trentaine de places, ainsi qu'un bâtiment (Ancienne Mairie), et un autre bâtiment qui était l'Ecole communale de ROISSY jusqu'en 1960.

je suis Roisséen depuis début 1960 et je trouve lamentable que l'on sacrifie ce qui était le cœur d'un village qui faisait comme à l'époque son ROISSY rue comptait que 1500 habitants.

D'autre part, la "Place des Géleufs" comme on l'appelait à l'époque, est actuellement aménagée en parking qui permet le stationnement de 30 véhicules, très utile aux personnes qui fréquentent les commerces proches (Café, Tabac, journaux) de la Place de l'Eglise, Salon de coiffure et petit commerce et débouchage de la rue Pasteur sans oublier les fidèles qui se rendent à l'Eglise pour les offices et cérémonies de mariage ou décès. Je pense qu'avant de prendre cette décision de cession, il serait bon de procéder à un référendum auprès des Roissois.

R. BONHOMME

Officier LEGION D'HONNEUR.

André MERIN

3 Place de la Fontaine

77680 Roissy en Brie

Tel 06 09 77 92 62

Roissy en Brie le 18 Novembre 2017

à l'attention de M^r Baudry

Commissaire Enquêteur

Dear Sirs,

I have been living in Roissy-en-Brie since 1971 which was then "a great village" - which is now history (read more on Roissy-en-Brie in the 80s (1980) where it was built to accommodate the family n° 1239 for a long time ... a building and an immobile in the center of the town which, the former Mayor - it is scandalous -

The place des Tilleuls, the former Mayor and the former town hall (now part of the former town hall) part of the patrimony of Roissy-en-Brie

In effect, their place and their history, which are inseparable and indissoluble, of the town which is part of its history and its character from now to the present

Furthermore, it is public in particular that the classification of the plot n° 1239 also that the Council Municipal had decided to sell the town hall plot n° 1642, which the project presented in file n° 11 was rejected

25.



32

Considérant que la parcelle 441 qui doit accueillir le futur emplacement est d'une surface supérieure à la parcelle 1239, qui est la seule ayant le permis de déclassement du domaine public (2452m² pour la parcelle 441 contre seulement 1544m² pour la parcelle n°1239) et que celle ne suffit pas à bâtrir cette parcelle 441 - Il est donc plus approprié de prévoir le projet de construction sur cette parcelle 441 -

Je vous prie de me faire savoir que vous comprenez et prendez en considération ces remarques et que vous contribuez ainsi à sauvegarder notre patrimoine -

Je vous en remercie et vous prie, d'inscrire en marge ~~accordement~~ -



J'annexe à ce registre un courrier du 3 mars en réponse à cette enquête publique



Philippe Roy, président du REMARD



Association
Générations Roissy

16 Rue Commandant
77680 Roissy-en-Brie

06 72 97 91 16

Roissy-en-Brie 214

Monsieur le commissaire enquête

En tant qu'association gissoisienne nous nous
opposons au déclassement de la place des
Tilleuls et de l'ancienne Mairie.

La place des Tilleuls et l'ancienne Mairie font
partie du patrimoine de Roissy-en-Brie. En effet
l'une place et l'autre histoire démontrent qu'elles sont
inseparables du temps ancien, qui a su conserver
son caractère jusqu'à présent.

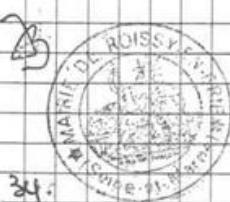
Détruire cette magnifique bâtie affermerait un
chameau, une partie de son histoire à nul autre
qui ne gaudisse que très peu à la gloire de son
histoire, davantage plus qu'une partie de notre histoire.
Nous souhaitons connaître le rapport et les
conclusions de la première enquête publique et
cette dernière.

NON à la destruction de notre patrimoine.

Sincèrement.

Prospectives
Solutions

~~Yves~~
— THOREZ Pascale
Présidente "Générations Roissy"

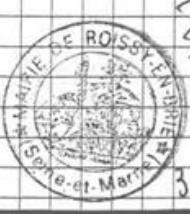


Mr Debret Louis

52 Rue Jean Baptiste Monet de Jassonneau
Rouilly - en - Brie

Je tiens à exprimer mon opposition
à la destruction des parcelles - 1239 -
cause de l'urbanisation de la ville

Yves Debret





R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
 Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
 Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
 Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement
 Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Des vallées de la Marne et de l'Yerres, depuis la frange de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis jusqu'aux vallées des Morin
 Animations et sorties nature pour les écoles et tous publics – études et interventions dans les choix des environnements naturels et urbains

v. réf. :
 n. réf. : REP-place-des-Tilleuls-Roissy-2019-11-18

Roissy-en-Brie le 18 novembre 2019

Monsieur Jean BAUDON
 Commissaire-Enquêteur
 En Mairie
 Rue de Wattripont

77680 ROISSY-EN-BRIE

enquetepubliqueparkingruepasteur@roissyenbrie77.fr

Objet : seconde réponse à la seconde enquête publique sur le projet de désaffectation du domaine public de la place des Tilleuls.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous dirons tout d'abord que la place des Tilleuls et l'ancienne mairie font partie du patrimoine de Roissy-en-Brie. En effet leur place et leur histoire démontrent qu'elles sont inséparables du bourg ancien, qui a su conserver son caractère jusqu'à présent.

Les bâtiments concernés sur les parcelles 164 et 142 ont leur gros œuvre en bon état général, même si des rénovations sont évidemment à réaliser à l'intérieur, sans en dénaturer le caractère.

1. Le déclassement

Les biens classés dans le domaine public sont imprescriptibles et inaliénables. Pour qu'un accessoire du domaine public, tel qu'un parking ou un bâtiment abritant des services publics comme les services d'une mairie ou des activités associatives après avoir été l'école communale, puisse être déclassé de ce domaine il est nécessaire que son affectation matérielle ait disparue.

Un bien du domaine public est d'une propriété indivise de tous les habitants de la commune.

Pour quitter le domaine public, le bien ne doit plus être affecté à l'usage du public. Cette désaffectation ne se décide pas, c'est un état de fait. Un bien qui remplit toujours sa mission au service du public reste inaliénable. Voir par exemple à ce sujet CAA de Nantes 17NT00432.

Pour qu'un accessoire du domaine public, comme un parking, puisse être déclassé de ce domaine il est nécessaire que son affectation réelle et formelle ait disparue.

Page - 1/3 -

06 11 2019 réponse à la seconde enquête sur le projet de désaffectation de la place des Tilleuls à Roissy-en-Brie

RENARD : Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/> - Mél : association-renard@orange.fr
 : 01 60 28 03 04 - : 09 72 52 59 63 - Accueil : Maison de la Nature 3 rue des Aulnes le Bois Briard 77680 Roissy-en-Brie
 Membre du GRAINE Ile-de-France, de FNE Ile-de-France et de France Nature Environnement (FNE)

La lecture de la pièce n° 7, l'enquête de fréquentation, démontre que le parking de la parcelle 1239 est toujours affecté à l'usage du public, puisqu'il n'est jamais vide et qu'il est occupé entièrement (25 places) à de nombreuses reprises.

L'affectation à l'usage du public demeure donc actuellement.

2. Les parcelles concernées



parcelles 164 et 142 ne font plus partie du projet de déclassement.

Nous constatons que la première enquête publique n'a pas abouti, puisqu'il est impossible d'obtenir votre rapport et vos conclusions par la commune.

L'enquête publique ne porte que sur le déclassement du domaine public de la parcelle 1239, alors que le conseil municipal avait décidé le principe du déclassement des parcelles 164 et 142, sans lesquelles le projet présenté en pièce n° 11 ne peut pas se réaliser.

La parcelles 164 (dite la cour des Pompes) abritait des bâtiments affectés à l'usage du public, une association d'insertion, (après avoir servi de prison communale au cours de la Révolution et depuis). La parcelle 142 est occupée par l'ancienne mairie, dont les locaux étaient encore tout récemment occupés par la Police Nationale et par les Restos du Cœur, qui n'ont pas cessé leur activité.

Nous vous mettons cette photo, diffusée sur un site internet local, qui démontre l'opposition des habitants au projet qui ne semblent pas encore savoir que les

3. La parcelle 441



Considérant que la parcelle 441 qui accueillerait le parking de remplacement est d'une superficie supérieure à la parcelle 1239, qui est la seule qu'il est prévu de déclasse du domaine public (2.452 m² pour la parcelle 441 contre seulement 1.544 m² pour la parcelle 1239) et que rien ne s'oppose à bâtir cette parcelle 441, il nous apparaît beaucoup plus pertinent de prévoir le projet de construction privée sur cette parcelle 441.

De plus la parcelle 441 n'est pas concernée, comme la parcelle 1239 par une protection des arbres au moyen d'une trame EBC¹ dans le PLU², ce qui facilite l'intégration du projet dans la parcelle 441.

¹ Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

² Plan Local d'Urbanisme

4. La réunion de concertation

Tout ceci n'empêche pas la tenue de la réunion de concertation proposée par le porteur du projet, pour sa bonne intégration dans la parcelle 441:

Remarquons que la parcelle 439, située au contact de la parcelle 441, est aménagée en espace vert ce qui constituerait une promenade agréable pour les habitants, ce qui donnerait de la valeur au projet.

Un cheminement pourrait être prévu dans la parcelle 441, pour donner accès à la parcelle 439 depuis le vieux village.

5. Conclusion

Restant à votre disposition pour une rencontre qui permettrait de visiter les locaux – qui ne sont pas des locaux d'habitation - ou tout renseignement nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le Président, Philippe ROY

J'ai pris connaissance de l'enquête publique en
vue du déclassement du parking de la place de l'Église
et le projet de création de logements destinés à
l'accès en a la propriété du lieu -

Dans un premier temps, il est regrettable que les
politiques passées depuis 40 ans ont totalement
laisser à l'abandon le lieu -

Ayant dû me rendre à cet endroit auprès des agents du
poste de police, je me suis rendue compte de l'état
pitoyable et l'inaction de Madame Faeh durant toutes
ces années et le peu d'intérêt qu'elle porte aux bâtiments
communaux et aux gendres devant y occuper -

Après lecture et analyse du projet porté afin de faire revivre
le lieu, d'y créer des logements de qualité et d'y
inscrire une volonté de transformation de notre ville en
créant un véritable restaurant de qualité en préservant
le stationnement et en mettant en valeur le patrimoine
arboré avec une architecture qui va valoriser l'image
de Roissy-en-Brie, je vous la demande assurée et favorable
à ce projet -

Céline Favre -
le 18/09/2019

Avis enquête publique rue Pasteur**Monsieur le commissaire enquêteur,**

Je viens vers vous pour vous tenir au fait de la situation en toute objectivité. Je suis moi-même bénéficiaire des Restos du Cœur. Il faut savoir que les anciens locaux de cette association solidaire se situaient dans ce bâtiment. Je lis beaucoup d'avis et de récupération politique venant de gens que personnellement je n'ai jamais vu venir lors des collectes pour donner un coup de main. Par contre, en tant que bénéficiaire depuis plusieurs années, je veux vous dire à quel point l'état du bâtiment était une source de danger, tant en termes de bâti que pour des questions sanitaires. Humidité, peur sur la stabilité du bâtiment, plancher bois qui s'affaissait à vue d'œil. Plusieurs fois, j'ai été témoin de pannes électriques, de problèmes de chauffage... sans compter que le stockage des aliments et denrées n'est pas facile dans un bâtiment humide. Lorsque j'entends qu'il faut protéger un bâtiment et du patrimoine, je dis qu'il fallait s'en inquiéter avant et le sauver tant qu'il était encore temps. Maintenant, ce n'est plus possible. Les bénévoles m'ont dit que la mairie nous mettra à disposition un site entièrement refait à neuf pour reprendre les activités dans de bonnes conditions... cela est une bonne nouvelle car personnellement je n'en pouvais plus de ce bâtiment.

Merci de m'avoir écouté

M. XR



Fait à Roissy-en-Brie
le 18 novembre 2019

le 11 novembre 2019

Notreien le Commissaire Enquêteur, je suis Roisien depuis 1967. Il faut que vous sachiez la vérité, le plupart des signataires sont des politiques ayant un intérêt politique, politique ou partisan !

Sous compter l'association Renard qui bloque tout et s'oppose à tout depuis des décennies sur Roissy et ses environs.

Les associations ne sont plus nationnelles et handicotent Roissy en quotidien.

Je tiens à rester anonyme

Je soutiens le projet de déclassement des parcelles constituant le parking Rue Pasteur. Ce parking est presque inaccessible, inadapté et ne répond pas aux besoins. Un nouveau parking sera créé dans le cadre du projet. Il faut penser à l'intérêt de Roissy avant celui de la politique. Le projet sera qualitatif et respecter l'identité du centre ville.

Amel Clément.

le 18/11/2019

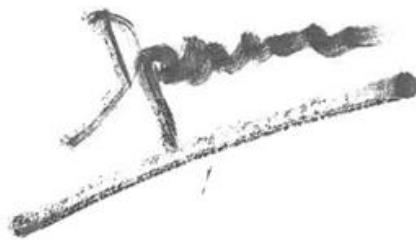


Le 18 novembre 2019

Je soutiens ce projet car cela va améliorer et embellir l'entrée de ville. De plus, un nouveau parking sera mis à notre disposition, ce qui est très positif et compensera celui de la rue Pasteur.

Il faut savoir aussi que nous souffrons à Roissy de notre entrée de ville et il faut l'embellir. Un nouveau bâtiment sera le bienvenu surtout que j'ai entendu qu'il y aurait un commerce en pied d'immeuble. Les arbres protégés seront préservés ce qui est une bonne nouvelle... Bravo à la mairie de faire ce projet que je soutiens à fond et qui va changer le visage de notre centre-ville.

Monsieur Dias Pereira

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dias Pereira", is written over a diagonal line.

18/11/2020

Bravo à la Mairie pour enfin remettre la priorité sur notre centre - ville !
 le bâtiment dont on parle n'est pas du patrimoine, c'est un immeuble qui va en fil de années laissé tomber en ruine - le parking rue Pasteur n'est pas pratique, inaccessible et non une norme handicapiés. Je soutiens fortement le déclassement de cette parcelle et le projet qui va suivre. Tout mon soutien !

M. Gomez B.

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné, Monsieur Jean BAUDON, commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre, qui a été mis à la disposition du public :

Pendant 15 jours consécutifs, du 04 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus.

Sauf les dimanches et jours fériés,

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ainsi que le samedi matin 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Les observations ont été consignées au registre par 15 personnes et 3 associations (pages n° 2 à 42)

Représentant 8 observations. écrites, 6 courriels (plus 2 hors délais)

En outre le commissaire enquêteur a reçu 15 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

A ROISSY EN BRIE, le 18/11/2019

Le commissaire enquêteur,

Jean BAUDON